UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 27 MARS 2015

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :
M. Claude BARREIX
M. Patrick CEGIELSKI
M. Jean-Claude DRIANT
M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE
Mme Caroline OLLIVIER-YANIV
M. Christian TUTIN

Collège B – dit « des autres enseignants » :
Mme Vérène CHEVALIER
Mme Isabelle COLL
M. Christian CUESTA
M. Arnaud THAUVRON
M. Philippe THIARD

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :
Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA
M. Julien GIRAL

Collège des personnalités extérieures :
Titulaires
M. Marc COGNY
M. Frédéric MORET

Collège dit « des usagers » :
Titulaires
Mme Cécilia KOCH

Invités exceptionnels
M. Bernard BÉTANT, IGAENR
M. Philippe PERREY, IGAENR
M. Damien VERHAEGHE, IGAENR
Mme Estelle EVEN, Scacchi & Associés / Deloitte

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université (procuration donnée à M. Claude BARREIX à 12 heures 55)

Collège A – – dit « des Professeurs des universités » :
M. Patrick CEGIELSKI (procuration donnée à 11 heures 55*)
M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE (procuration donnée à M. Jean-Claude DRIANT à 13 heures)

Collège B – dit « des autres enseignants » :
Mme Vérène CHEVALIER (procuration donnée à M. Christian TUTIN à 13 heures)
Mme Pascale FANEN (procuration donnée à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV)
M. Philippe THIARD (procuration donnée à M. Arnaud THAUVRON)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :
Mme Marie-Agnès DESPRÈS (procuration donnée à Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA à 13 heures)

Collège des personnalités extérieures :
Titulaires
Mme Laëtitia KRUSZYNSKA (procuration donnée à M. Julien GIRAL)
M. Christophe LAFOND (procuration donnée à M. Christian CUESTA)
M. Frédéric MORET (procuration donnée à M. Christian CUESTA à 11 heures 35)
Mme Liliane PIERRE* (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)
Mme Marie RICHARD (procuration donnée à M. Philippe THIARD)
Mme Isabelle SACHOT-MOIREZ (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)
M. Pierre SERNE (procuration donnée à M. Julien GIRAL)

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents ou représentés :
Mme Patricia ALBANÈSE, Assesseure à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
M. Philippe BIZEUL, Vice-président aux partenariats économiques
M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales
Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines
Mme Emmanuelle BOSIO, Direction des Affaires Juridiques et Générales
M. Manuel BOUARD, Directeur général des services adjoint aux moyens
Congrès 2000, Sténotypie
M. Pierre COURAUD, Directeur opérationnel du projet Nouvelle Université
M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry
Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités
Mme Lucie GOURNAY, Vice-présidente du Conseil Scientifique
M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication
Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD
M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie
M. Didier NICOLLE, Vice-président à la Stratégie et au Développement
M. Yves PALAU, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire
Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers
M. François TAVERNIER, Directeur général des services
M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable
M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :

Collège dit « des usagers » :

Titulaires
Mme Maëlly CANTUEL
M. François-Antoine CASCIANI
M. Annaël LOMBÉ
M. Vincent VIVIANI

Suppléants
M. Yoro FALL
Mme Éléa GAILLARD
M. Nourad MAECHA
M. Alexandre MARQUET
Mme Agathe THORSTEINSSON-BURLIN

Collège des personnalités extérieures :
Suppléants
Mme Brigitte JEANVOINE
M. Jean-Luc LAURENT
Mme Maud TALLET

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :

Mme Élisabeth ALIMI, Direction du SCUIO-BAIP
M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI
M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU
Mme Patricia DE BERNARDI, Directrice du SUMPPS
Mme Julie CHENAYE, Responsable du service Vie de campus
M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Directeur de l'UFR de Médecine
Mme Liliane FINEZ, Direction des Études et de la Vie étudiante
Mme Dimitra GAKI, Direction du patrimoine et maintenance immobilière
M. Romain GHERARDI, Assesseur à la Commission de la Recherche-Biomédecine
Mme Sandrine HOLLET-HAUDEBERT, Directrice de l'UFR Sciences Économiques et Gestion
M. Jean-Jacques ISRAËL, Directeur de l'UFR de Droit
M. Bernard JACQUET, Direction de la recherche et de la valorisation
M. Stéphane JAFFARD, Assesseur à la Commission de la Recherche
M. Thomas KHABOU, Vice-président Étudiant
Mme Élise LAMARE, Assesseure formation continue
Mme Corine LARRUE, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris
Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE
M. Olivier MONTAGNE, Assesseur à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire-Santé
M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG
Mme Florence RIOU, Direction des Affaires Juridiques et Générales
M. Alain ROSSI, Directeur des systèmes d'information
Mme Nathalie SAYAC, Assesseure au Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
M. Renaud SIOLY, DRH
Mme Claire SOTINEL, Vice-présidente Relations Internationales
M. Martin SCHWEEL, Assesseur Relations internationales

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT 6

1.1. Point d'étape sur le projet de création de la nouvelle université 6

1.2. Présentation des missions de l'IGAENR sur le projet de nouvelle université 12

2. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES 18

2.1. Approbation de l'exécution budgétaire pour l'année 2014 18

2.2. Approbation du compte financier 21

2.3. Présentation du rapport des Commissaires aux comptes 25

2.4. Présentation du Rapport Annuel de Performance 26

3. FORMATION 30

3.1. Nouvelle réglementation sur l'encadrement des stages 30

3.2. Approbation des annexes financières d'un certificat universitaire et de deux diplômes interuniversitaires de l'UFR de Médecine 33

4. QUESTIONS DIVERSES 33

4.1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration du 30 janvier et du 13 février 2015 33

La séance est ouverte à 9 heures 42, sous la présidence de Monsieur HITTINGER.

Le Président signale la présence de plusieurs membres de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche (IGAENR). Ils présenteront les analyses financières qu'ils ont faites à partir des données remontées par l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) et l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM), dans le cadre du projet de création d'une nouvelle université, par la fusion entre l'UPEC et l'UPEM.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'étape sur le projet de création de la nouvelle université

(Projection de diapositives.)

Cette présentation a été faite au Conseil d'Administration de l'UPEM du 26 mars 2015.

- **Retour sur les commissions et les groupes projet**

La commission recherche s'est réunie trois fois depuis décembre 2014. Ces réunions ont permis d'identifier deux sujets prioritaires, donnant lieu à des groupes projets : l'un sur les contrats de recherche et de valorisation, l'autre sur la qualité de l'environnement de l'enseignant-chercheur et du chercheur. Elle a comparé les structurations des activités de recherche des deux universités et elle continue de collecter des informations sur ces sujets.

Sur la question de la gouvernance, les principales propositions de la commission recherche sont de :

- Renforcer l'autonomie financière des laboratoires et examiner la faisabilité d'une unité budgétaire de recherche à l'échelle de la nouvelle université. Ce travail sera instruit par des groupes projet de la commission fonctions support et soutien.
- Renforcer la représentation des directeurs d'unité de recherche dans la gouvernance.
- Assouplir l'aménagement du temps de travail des enseignants-chercheurs en permettant notamment d'organiser l'activité de cours sur un semestre pour dégager un temps plus significatif pour les activités de recherche, et en déchargeant l'enseignant-chercheur d'un certain nombre de tâches.

La commission formation s'est également réunie trois fois depuis décembre, sachant qu'une offre de formation commune sera mise en œuvre à partir de la rentrée de septembre 2015. La commission formation travaille sur quatre thèmes, faisant l'objet de groupes projet : le pilotage du système d'information du domaine formation ; les orientations communes de l'offre de formation ; l'innovation

pédagogique et numérique ; la mise en œuvre du contrat quinquennal et la transition vers la nouvelle université. Les travaux de la commission formation ont porté essentiellement sur les modalités d'échanges de services et la préparation de la rentrée de septembre 2015. Elle travaille également sur : une politique de formation autour de l'affirmation de valeurs partagées ; une stratégie de différenciation pour les formations et la politique pédagogique.

La commission fonctions support et soutien s'est réunie deux fois. Elle décline ses groupes projet en chantiers et sous-chantiers. Cette commission a produit un tableau de suivi du projet qui recense l'intégralité des chantiers à mener, les instances et les acteurs mobilisés par chantier, ainsi que le calendrier. La première échéance pour cette commission est au 1er janvier 2017. Quatre groupes projet ont présenté leurs travaux : Ressources Humaines ; comptabilité et finances ; offre de formation, scolarité, vie étudiante ; réseau, système d'information, numérique.

La commission vie de campus s'est réunie trois fois. Elle a fait le choix de travailler dans une optique particulièrement large : l'animation, les infrastructures, le lien entre les campus universitaires et leur territoire, l'accès aux services, la vie collective. Cette commission se compose de quatre groupes projet : l'animation des campus ; l'adaptation des campus aux nouveaux usages et aux nouveaux besoins ; le logement, la restauration, la santé, les services ; les articulations entre la ville, le campus et le territoire. Un autre groupe projet, qui fera une projection des campus en 2030, débutera plus tard.

Cette commission a fait plusieurs propositions : différencier les actions d'animation en fonction des sites ; commencer dès maintenant à imaginer des animations autour du projet de nouvelle université ; prendre en compte la question des déplacements, notamment les modalités d'accès aux différents campus ; imaginer des dispositifs d'animation à partir de l'existant ; se questionner sur l'engagement de la nouvelle université dans la question des logements étudiants, en lien avec les opérateurs du secteur.

La commission numérique s'est réunie également trois fois. Elle a un large champ d'approche sur les questions liées au numérique. Elle se compose de quatre groupes : le numérique au service de la formation et de la pédagogie ; le numérique au service de la recherche ; numérique, documentation et diffusion scientifique ; numérique et nouvelles formes de travail pour les étudiants et les personnels. Les questions plus techniques et plus tournées vers le système d'information sont traitées dans la commission fonctions support et soutien. La commission propose de : développer l'accès aux ressources numériques pour tous et mettre en conformité les systèmes de documentation numérique ; « industrialiser » les systèmes de production numérique, notamment les ressources pédagogiques ; faire un schéma directeur du numérique au service de la stratégie de la nouvelle université ; s'interroger sur la gouvernance pour le numérique.

La commission gouvernance s'est réunie trois fois depuis décembre. Elle a discuté notamment de la gouvernance de la nouvelle université en termes de formation (la gouvernance de la recherche a été traitée dans le cadre de la commission recherche). Trois scénarii de gouvernance ont été présentés, dans lesquels la commission a réfléchi à : la place et l'organisation des composantes ; la distinction entre unités de formation et unités de recherche ; la question de savoir s'il faut introduire un niveau intermédiaire entre les composantes et la direction de l'université ; les ressources et leur affectation et les prérogatives des différentes structures.

Des sujets sont partagés entre les directions de l'UPEC et de l'UPEM :

- Donner une place importante à la recherche, développer une politique de formation innovante, avoir une visibilité internationale.
- Une nouvelle université. Le projet ne s'inscrit pas dans une logique de fusion/absorption ni dans une logique de copier-coller mais dans le cadre d'une nouvelle université. Les structures existantes seront revues pour répondre mieux aux attentes et aux ambitions de la nouvelle université.
- Une gouvernance efficace avec des prérogatives claires et partagées entre les structures.
- Un temps d'enseignement partagé entre une composante et l'université: les enseignants doivent travailler prioritairement pour une composante, mais une partie de leur temps de service peut être porté à l'échelle de l'université, pour intervenir soit dans une autre composante, soit sur des projets, soit sur des actions transversales.
- Repenser l'organisation entre fonctions support et fonctions soutien, notamment avec le développement de pôles de fonctions d'expertise et d'appui, qui pourront être mis à disposition des projets des composantes.

Il reste des questions à débattre :

- La nature des composantes de la nouvelle université. L'UPEC est organisée autour d'Unités de Formation et de Recherche (UFR), mais la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (« loi ESR ») permet d'avoir des composantes de nature différente.
- L'allocation des ressources : où seront rattachés les personnels ? Comment répartir les ressources financières entre les différentes structures ?
- L'organisation de la discussion entre la direction de la nouvelle université et ses composantes.

- **Mission « Accompagnement du projet »**

Cette mission s'est réunie à quatre reprises et elle a mis en œuvre plusieurs actions :

- L'information et consultation des personnels et des usagers. Trois séances « Rencontrons NoU » ont été organisées, il s'agit de réunions au plus près du lieu de travail des collègues. Le site Internet www.upec-upem.fr a été amélioré.
- Deux guides ont été édités :
    - Un guide pratique pour faciliter le travail des personnels dans le cadre du projet de nouvelle université. Il contient des informations sur les transports, l'accès aux sites, la restauration sur les sites, etc.
    - Un guide méthodologique pour la consultation des usagers par la commission.

Plusieurs actions sont en cours :

- l'identification d'espaces qui pourraient être des « maisons du projet », c'est-à-dire des lieux de rencontres, d'échanges et d'informations sur l'évolution du projet de nouvelle université,
- une réflexion sur l'organisation de consultations et de concertations sur des sujets plus précis,
- l'identification des questions récurrentes et la mise en ligne de réponses sur le site www.upec-upem.fr,
- la préparation d'une certification « Conduite du changement en milieu universitaire » qui serait ouverte aux personnels particulièrement impliqués dans les travaux de la nouvelle université.

➢ **Priorités d'ici juin 2015**

Ces priorités sont :

- les éléments relatifs à la gouvernance : construire une première structuration de la nouvelle université, avoir une meilleure définition des compétences et périmètres de responsabilités aux différents niveaux,
- des premiers éléments sur les coûts du projet.

Le Président souligne que :

- De nombreuses personnes sont engagées dans la réflexion sur le projet de nouvelle université et il est important de récupérer toutes ces informations et de les mettre en phase les unes par rapport aux autres pour mener à bien ce projet.
- Il est normal qu'à ce stade, malgré les avancées, il n'y ait pas de réponse à toutes les questions.

Il invite les membres du Conseil d'Administration à poser des questions sur le projet.

M. TUTIN précise que les débats de la commission recherche ont beaucoup porté sur la gouvernance recherche, en particulier sur deux sujets :

- l'hypothèse d'un comité de direction (CODIR) recherche, une structure intermédiaire entre celles qui existent aujourd'hui et qui coordonnerait ce sujet dans la nouvelle université,
- l'articulation entre enseignement et recherche. Les pratiques en matière de recrutement et d'affectation des enseignants-chercheurs sont très différentes entre l'UPEC et l'UPEM : à l'UPEM ils sont recrutés sur un profil recherche et définissent eux-mêmes leur enseignement, alors qu'à Créteil ils sont recrutés dans une composante et sont censés faire la totalité de leur service dans celle-ci et dans leur département. La question est donc de savoir quel modèle sera adopté par la nouvelle université. La commission gouvernance s'est saisie de ce problème et M. TUTIN est inquiet des Power Point diffusés dans cette commission puisqu'ils prévoient un éclatement de l'ensemble des structures existantes et une recomposition.

Le Président confirme que l'UPEC et l'UPEM n'ont pas le même mode de fonctionnement en termes de recherche, en particulier en matière de recrutement de leurs enseignants-chercheurs.

Il explique que :

- La commission gouvernance a souhaité mettre en place différents scénarii, ce qui a été rendu possible par un dialogue entre les deux universités et une « découverte de l'autre ». Pour l'instant, aucun scénario n'est retenu.
- Les travaux menés par les autres commissions sont tout aussi importants que ceux de la commission gouvernance.
- La difficulté est d'arriver à créer d'ici 2020-2025 une université pleinement opérationnelle qui évoluera dans un cadre de recherche, un cadre de formation et un cadre international, et avec un budget équilibré.

M. MORET précise que :

- A l'UPEM, pour être acceptée, une demande de publication de poste doit être portée à la fois par une composante et par une unité de recherche. L'accent est mis principalement sur la qualité de la recherche et l'intégration des collègues dans les thématiques de recherche.
- A l'UPEM, l'enseignant-chercheur fait son service à 95 % dans la composante pour laquelle son poste a été demandé, mais il a la possibilité d'enseigner dans une autre composante sans en demander l'autorisation.

Mme CHEVALIER craint que la nouvelle université ait une gouvernance qui désarticule la formation et la recherche, et elle se demande quels sont les objectifs de la création de cette université, hormis « bousculer les habitudes ».

Elle souhaite également savoir quel sera le nom de la nouvelle université, sachant que les termes « NoU » et « UPEC+UPEM » apparaissent à plusieurs reprises dans les diapositives présentées au Conseil d'Administration

Le Président répond que :

- Le nom de la nouvelle université n'a pas encore été choisi. Une réflexion est en cours sur le sujet. Il s'agit de bien se positionner par rapport à l'avenir et par rapport à la Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) de l'Est francilien, qui porte déjà le nom « Université Paris-Est ».
- L'objectif principal de la création de la nouvelle université est de se positionner sur le territoire de la région Île-de-France et par rapport aux autres universités parisiennes (Paris Diderot, Pierre-et-Marie-Curie, etc.).

Mme FAURE-DUNABEITIA fait remarquer que :

- Peu de personnes viennent aux réunions des commissions thématiques au projet. Le rythme de ces réunions est intense, or elles s'ajoutent aux tâches quotidiennes des salariés.
- Le site www.upec-upem.fr est peu utilisé et les personnels n'ont pas tous été formés à l'utilisation d'un espace numérique partagé. De plus, ils se sont heurtés à des problèmes de connexion.
- Les personnels BIATOSS (Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, personnels Sociaux et de Santé) ne sont pas enthousiastes sur la mise en œuvre du projet, ou du moins ils attendent de voir ses résultats.

M. TAVERNIER rappelle que dès le départ du projet, les deux équipes de direction ont prévenu qu'il y aurait une lourde charge supplémentaire pour les personnels administratifs. Il préconise un dialogue entre les chefs de service et leurs responsables sur ce sujet. Des chantiers non prioritaires seront peut-être mis entre parenthèses pendant le projet mais sa mise en œuvre sera encore lourde après le 1er janvier 2017.

M. NICOLLE ajoute que :

- Le format des commissions est de 20 à 25 personnes et il y a souvent une vingtaine de personnes qui y participent. L'implication des collègues est forte, leurs prises de parole sont bien réparties et le travail fourni par les commissions est très intéressant.

- Il est légitime que les personnels aient des interrogations et des inquiétudes par rapport à leur situation individuelle, mais ils expriment aussi l'envie que leur université se transforme.

Mme BOIVIN se réjouit de la préconisation de la commission vie de campus de développer les initiatives et les événements de qualité sur les différents sites de l'UPEC, au plus près des lieux stratégiques, notamment la bibliothèque. Compte tenu de cette préconisation, elle est étonnée que, pour la première fois, les « L de la nuit », dont la troisième édition aura lieu le 16 avril 2015, ne soient pas financés par l'UPEC, qui finançait jusqu'à présent cette opération sur le Fonds d'innovations pédagogiques. Elle souligne qu'aujourd'hui, les L de la Nuit sont le principal événement pédagogique, culturel et festif de Campus Centre, et que la bibliothèque est un lieu stratégique sur ce sujet.

Le Président répond que :

- Les L de la nuit ont été financées par la direction de l'UPEC pour moitié puisqu'elle avait un autre projet, qu'elle a également financé pour moitié.
- Les L de la Nuit ne sont plus une innovation pédagogique puisqu'ils en sont à leur troisième édition. De plus, lorsqu'une innovation pédagogique est mise en place, l'objectif est de la diffuser auprès d'autres composantes, or ce n'est pas le cas des L de la Nuit, qui sont spécifiques à la faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH).

1.2. Présentation des missions de l'IGAENR sur le projet de nouvelle université

(Projection de diapositives.)

M. PERREY rappelle que sur ce projet, l'IGAENR intervient dans le cadre d'une mission d'accompagnement et non pas dans le cadre d'une mission d'inspection. Son objectif est d'éclairer les décisions sur ce projet sur les questions relatives aux finances et à l'économie de la future université, grâce aux travaux qu'elle mène en collaboration avec les services de l'UPEC et l'UPEM. Aujourd'hui, l'IGAENR va faire une restitution globale au Conseil d'Administration. Un rapport plus détaillé sera communiqué aux deux établissements.

On distingue trois secteurs d'activités dans l'université : la formation, la recherche et la vie étudiante.

Chacun de ces secteurs dispose de « recettes directes », c'est-à-dire de recettes qui lui sont directement affectées. Pour la formation, ce sont les droits d'inscription. Pour la recherche, il s'agit des subventions, des prestations ou contrats de recherche et des projets Agence Nationale de la Recherche (ANR) ou Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD). Toutes les recettes qui ne peuvent pas être rattachées à un secteur d'activités, qui arrivent à l'établissement d'une manière non fléchée, sont rangées au niveau de l'établissement.

Le même exercice a été fait pour les dépenses. La majeure partie d'entre elles sont des dépenses de masse salariale. Les dépenses qui ne peuvent pas facilement être rattachées à l'un des trois secteurs d'activités ou qui contribuent au pilotage sont classées au niveau établissement : la documentation, l'immobilier, la viabilisation et le pilotage.

La soustraction entre les recettes directes et les dépenses directes fait apparaître un besoin de financement.

Le même travail a été réalisé au niveau établissement. La principale recette de l'établissement est la subvention pour charge de service public. La différence entre d'une part cette subvention et les autres recettes et d'autre part les dépenses qui ne sont pas affectées à un secteur d'activités dégage un excédent de financement, qui permet de répondre au besoin de financement des secteurs d'activités. Généralement, il y a un solde entre l'excédent de financement et les besoins de financement d'un secteur d'activités.

En ajoutant à la capacité d'autofinancement les charges et les produits calculés, on obtient le résultat de l'établissement.

Si la nouvelle université avait existé en 2013, elle aurait réalisé les chiffres suivants (calculés à partir des chiffres réalisés par l'UPEC et l'UPEM) :

- Les besoins de financement auraient été d'environ 115 M€ pour la formation, 55 M€ pour la recherche et 3,2 M€ pour la vie étudiante, soit un total de 173,4 M€.
- Au niveau établissement, la subvention pour charge de service public se serait élevée à plus de 256 M€, et les dépenses à 81 M€. L'excédent de financement de l'établissement aurait donc été de 179 M€ et il aurait permis de répondre aux besoins de financement des secteurs d'activités.
- Le résultat de la nouvelle université sur l'année 2013 aurait été déficitaire de 673 K€, sachant que l'UPEM a eu un déficit de 4 M€ durant cette période.
- En 2014, grâce à son plan de redressement, l'UPEM a sensiblement réduit son déficit. La nouvelle université aurait donc eu en 2014 une capacité d'autofinancement probablement beaucoup plus élevée qu'en 2013 et un résultat positif.

En 2013, les parts respectives de l'UPEC et de l'UPEM étaient les suivantes. Nombre d'étudiants : 72 % / 28 %. Nombre d'enseignants : 71 % / 29 %. Nombre de professeurs : 77 % / 23 %. Maîtres de conférences : 71 % / 29 %. Dépenses de formation : 73 % / 27 %. Dépenses de recherche : 66 % / 34 %. Dépenses de vie étudiante : 81 % / 19 %. Dépenses d'établissement : 71 % / 29 %.

Pour la rémunération des BIATSS et les autres dépenses, le ratio est de l'ordre de 61 % / 31 %. Pour la rémunération des enseignants-chercheurs et des enseignants, le poids de l'UPEC est très important : 84 % (15,5 M€).

Au total, dans la nouvelle université, 206 équivalents temps plein travaillé (ETPT) ne peuvent pas être affectés à une activité précise, parmi lesquels 181 relèvent de l'UPEC et 25 de l'UPEM. Parmi les 206 ETPT, 159 sont des ETPT d'enseignant-chercheur (professeurs et maîtres de conférences) et 40 sont des ETPT d'attachés d'enseignement et de recherche (ATER).

Des enseignants-chercheurs effectuent leurs recherches dans des laboratoires extérieurs à l'université. Ils ne sont pas repérés dans les unités de recherche de l'université mais elle les paie, donc leur masse salariale pour la partie recherche apparaît au niveau établissement. Certains effectuent ces recherches dans le cadre d'une convention passée entre l'UPEC et une autre université, d'autres le font sans que l'UPEC en soit informée. Ces données demandent à être vérifiées.

Des enseignants-chercheurs ont abandonné la recherche. M. PERREY recommande de s'intéresser aux cas de ces personnels pour comprendre les motifs de cet abandon.

Pour les recettes, les proportions entre l'UPEC et l'UPEM et les constats sont à peu près les mêmes que pour les dépenses, sauf pour la vie étudiante.

Le besoin de financement reçoit une réponse par l'excédent de financement dégagé au niveau établissement : 73 % par l'UPEC et 27 % par l'UPEM.

Un étudiant de la nouvelle université bénéficie en moyenne de 19,27 heures équivalentes TD, avec un écart de 1 % entre l'UPEC et l'UPEM. Il existe un rapport de 1 à 3 entre sur les H/E selon les domaines de formation au sein de l'UPEC. Les H/E sont hors santé puisque les données du secteur santé ne sont pas disponibles.

Le taux d'encadrement des étudiants par enseignant à l'UPEC est supérieur de 6 % par rapport à l'UPEM, mais cette dernière dépense 12 % de plus par étudiant. Il y a un écart de 10 % sur le besoin de financement, avec un rapport de 1 à 5,8 selon les domaines de formation au sein de l'UPEC.

Un enseignant encadre en moyenne 21 étudiants à l'UPEC, contre 23 à l'UPEM.

Il y a une différence entre le potentiel horaire des enseignants affectés à l'université et le nombre d'heures effectivement délivrées aux étudiants. Elle s'explique par les heures complémentaires mais aussi par l'intervention de vacataires. On constate un écart de 30 % entre l'UPEC et l'UPEM, qui s'explique probablement par la sous-dotation en enseignants liée au Système de répartition des moyens à la performance et à l'activité (SYMPA).

L'enseignant bénéficie du soutien d'un certain nombre de BIATSS. Le ratio varie de 0,21 à 0,35 %*, mais les données sur les BIATSS doivent être interprétées avec précaution parce qu'ils sont en nombre relativement restreint par rapport aux effectifs et l'UPEM est davantage centralisée que l'UPEC. De plus, la répartition des BIATSS varie beaucoup selon les secteurs scientifiques.

Un enseignant de l'UPEM génère 19 % de recettes de plus qu'un enseignant de l'UPEC, où il existe néanmoins un écart de 1 à 6,5 en fonction des domaines de formation.

Globalement, l'UPEC dispose de plus de mètres carrés que l'UPEM, mais de grandes différences existent au sein de l'UPEM, avec un rapport de 1 à 7 au niveau de sa recherche.

Un chercheur à l'UPEC génère 62 K€ de dépenses par an, contre 66 K€ pour un chercheur de l'UPEM. Le premier génère 6 % de ressources de plus que le second. Cet écart se traduit en termes de besoin de financement puisque proportionnellement l'établissement de l'UPEM finance davantage sa recherche que celui de l'UPEC.

M. BÉTANT présente une simulation financière de la nouvelle université. Cette simulation, finalisée en janvier 2015, porte sur la période 2011-2014. Pour 2014, elle correspond à des projections faites par les agences comptables et les services financiers de l'UPEC et de l'UPEM et non pas à la réalité de leurs comptes financiers, sauf pour la masse salariale.

L'approche financière repose sur les soldes intermédiaires de gestion considérés comme les plus significatifs. L'excédent brut d'exploitation (EBE) est le solde qui exprime le mieux le cœur de métier de l'université puisqu'il exclut la politique d'amortissement, la politique financière et les éléments exceptionnels. L'EBE de l'UPEC évolue autour de 12 M€ depuis quatre ans.

Les deux universités ont des proportions à peu près équivalentes sur les subventions et les charges de personnel, mais il existe une différence importante sur le poste « achats et services extérieurs », qui est faible à l'UPEM alors que l'UPEC est plutôt dans la norme sur ce poste. La valeur ajoutée (ensemble des ressources propres moins les charges externes) générée par l'UPEC et non corrigée des subventions est proche de zéro. L'UPEM a un volume de charges externes particulièrement faible, alors que l'UPEC est plutôt dans la norme.

(M. CEGIELSKI donne procuration à partir de 11 heures 55.)

Les subventions de la nouvelle université ont augmenté de 2,5 % en quatre ans, avec une différence importante entre l'UPEM et l'UPEC puisqu'elles ont stagné à l'UPEC alors qu'elles ont augmenté de 6,6 % à l'UPEM, notamment pour combler le différentiel d'encadrement. Un certain nombre de postes a été créé à l'UPEM et la masse salariale déléguée à cet établissement par le Ministère de l'Éducation

Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a donc sensiblement augmenté, ce qui ne signifie pas que ces postes aient été pourvus.

Les charges de personnel représentent 85 % des dépenses, aussi bien à l'UPEC qu'à l'UPEM. À l'échelle de la nouvelle université, elles ont augmenté de 6,8 % en quatre ans : 6,6 % pour l'UPEC et 7,5 % pour l'UPEM.

Le résultat net comptable de l'UPEM s'est fortement dégradé de 2011 à 2013 mais il s'est sensiblement amélioré en 2014, grâce au plan de redressement de cette université.

La capacité d'autofinancement de la nouvelle université se situe dans la même fourchette que celles des universités pluridisciplinaires avec santé.

Le fonds de roulement de l'UPEM s'est dégradé mais il est historiquement élevé et cette université conserve un bon niveau de trésorerie. Son plan de redressement a commencé à porter ses fruits et l'UPEM commence à maîtriser sa masse salariale. Le fonds de roulement de l'UPEC est en diminution en raison d'investissements autofinancés, mais l'UPEC a une bonne situation financière générale et elle a confirmé la maîtrise de sa masse salariale en 2014. L'UPEC et l'UPEM sollicitent leurs fonds de roulement de la même manière, à hauteur d'environ 45 % de leurs investissements. La capacité d'autofinancement (CAF) de l'UPEM a disparu en 2013 et cette université a donc subi une relative perte d'autonomie en 2013 et 2014, mais cette CAF est en cours de reconstitution. Le fonds de roulement de la nouvelle université est supérieur à la moyenne des universités pluridisciplinaires avec santé. En prévisionnel pour 2014, le fonds de roulement était d'environ 59 jours de charges décaissables pour l'UPEM et de 36 jours pour l'UPEC, sachant que :

- Pour le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le seuil critique est de 30 jours.
- Un fonds de roulement comporte une part mobilisable et une part non mobilisable. Chacune des deux universités estime que 75 % de son fonds de roulement sont mobilisables. Les 25 % restants correspondent à des engagements pour passifs sociaux (congés payés, heures complémentaires, etc.) et des engagements immobiliers. La part mobilisable des fonds de roulement de l'UPEC et de l'UPEM est un pourcentage important par rapport à celles des neuf établissements cibles de la mission de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de l'IGAENR.

Le Président remercie les inspecteurs de l'IGAENR pour leur travail. Il estime que la nouvelle université aurait un équilibre financier plutôt correct par rapport aux établissements équivalents.

Mme OLLIVIER-YANIV remercie également les inspecteurs. Elle considère qu'ils ont apporté des informations qui pourront être reprises dans certaines commissions. Elle demande si les chiffres par discipline pourront être fournis aux deux établissements et à leurs administrateurs.

M. PERREY précise que :

- Il vient de présenter aux Conseils d'Administration une version simplifiée du rapport de l'IGAENR.
- La version détaillée du rapport distingue plusieurs domaines de formation :
    - droit, économie, gestion,
    - sciences humaines et sociales,
    - arts, lettres, langues,
    - sciences et technologie,
    - santé,
    - les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM),
    - les écoles d'ingénieurs.
- Pour la partie recherche, elle distingue les thématiques des écoles doctorales.
- Les données présentées dans la cartographie de la nouvelle université existent aussi par domaine. L'un des intérêts de cette cartographie est qu'elle représente l'ensemble des flux de moyens au sein de l'université, c'est-à-dire à la fois la masse salariale et les crédits de fonctionnement.

Mme CHEVALIER fait remarquer que la synthèse présentée par les inspecteurs indique des flux financiers et non pas des effectifs (nombres d'enseignants, de BIATSS et d'étudiants). Elle demande si leur rapport comporte des données concernant les effectifs.

M. PERREY répond que le rapport inclut toutes les données sur les effectifs mais que le but de la mission de l'IGAENR était d'objectiver la répartition des moyens humains et financiers, donc le rapport se focalise sur la répartition des ETPT et leur traduction en euros.

Mme CHEVALIER estime que l'âge du personnel, globalement plus élevé à l'UPEC qu'à l'UPEM, a des effets sur les ETPT et la masse salariale, donc elle regrette que le rapport ne donne aucune information sur l'âge des personnels.

M. PERREY explique que la mission de l'IGAENR a pris en compte un coût moyen pour éviter que la comparaison entre plusieurs domaines de formation ou secteurs scientifiques soit impactée par la pyramide des âges. Par exemple, elle a regardé le nombre de maîtres de conférences à l'UPEC et elle a

calculé le coût moyen de ce type de personnels dans cette université. Cependant, on constate que le coût moyen à l'UPEC est plus élevé qu'à l'UPEM puisque la moyenne d'âge des personnels de l'UPEM est inférieure à celle des personnels de l'UPEC.

M. MORET estime que la méthodologie mise en place dans le rapport de l'IGAENR est très intéressante pour le projet de création de la nouvelle université, mais aussi pour la gestion de cette université dans le futur puisque cette méthodologie va permettre d'objectiver des prises de décision, par exemple sur l'apprentissage.

M. THAUVRON souhaite savoir quand les membres du Conseil d'Administration recevront le rapport final de l'IGAENR et les fichiers Excel correspondants.

M. PERREY indique que l'objectif est de les rendre fin avril 2015.

2. Questions financières et comptables

2.1. Approbation de l'exécution budgétaire pour l'année 2014

(Projection de diapositives.)

Mme PASQUIER présente l'exécution budgétaire 2014 de l'UPEC.

- **Ventilation des ressources**

Sur 2014, les ressources de l'UPEC se sont élevées à 238 M€, dont 224 M€ de recettes encaissables. L'ensemble des recettes encaissables est en augmentation de 1,5 %. Les subventions de l'État, qui ont représenté 84 % de ces recettes, ont très peu progressé (+0,2 %) par rapport à 2013 mais les ressources propres externes ont augmenté de 9 %.

Entre 2010 et 2014, les ressources propres et leur poids dans les recettes encaissables ont progressé à chaque exercice. En 2014, les ressources propres ont atteint 16,1 % des recettes encaissables.

Les ressources propres ont évolué de la manière suivante :

- Les prestations détaillées ci-dessous ont augmenté de 2 451 318 € (+8 %) entre 2013 et 2014.
- La formation par l'apprentissage a continué de progresser : +400 808 € en 2014, en raison de l'augmentation de la péréquation versée par le CFA Sup 2000.
- Les recettes de formation continue et de validation par les acquis de l'expérience (VAE) ont légèrement diminué. Cette baisse s'explique du fait de la réduction du nombre d'étudiants de formation continue.
- En revanche, les droits d'inscription ont augmenté, essentiellement en raison de la hausse des droits spécifiques.

- Les contrats de recherche ont augmenté de 30 %. Cette hausse est liée à l'opération avec l'ANRS sur le Vaccine Research Institute (VRI).
- La taxe d'apprentissage a légèrement diminué.
- L'UPEC a reçu également des ressources exceptionnelles.

Les subventions autres que l'État et hors contrats de recherche ont progressé de 17 %, en raison d'opérations fléchées.

- **Ventilation des dépenses**

Les dépenses se sont élevées à 243 M€ en 2014. La masse salariale représente 74 % (et non pas 85 %, chiffre mentionné par M. BÉTANT) de cet ensemble, comme en 2013. Les dépenses de fonctionnement représentent 14 %, contre 15 % en 2013. Les amortissements et les provisions ont le même poids qu'en 2013 : 7 %. Les dépenses d'investissement et les dépenses liées aux travaux ont augmenté.

Globalement, les charges de fonctionnement ont augmenté de 1,3 % :

- La masse salariale, qui intègre les provisions pour passifs sociaux, a progressé de 1,2 % par rapport à 2013.
- En revanche, les charges de fonctionnement sont extrêmement stables : +0,1 %. Des économies ont été faites sur les fluides, les frais de réception, les frais de téléphone et les fournitures administratives. Les charges de fonctionnement directement affectées à la recherche et à la formation ont bénéficié de ces économies.
- Les amortissements et les provisions ont augmenté de 5 %.

Les dépenses d'investissement ont fortement progressé : +21 % pour les dépenses d'investissement hors travaux et +41,7 % pour les dépenses de travaux.

Le poids de la masse salariale dans le budget global de l'UPEC (hors investissements) n'a pas augmenté. On est à 78,5 % contre 78,7 % en 2013.

Les rémunérations hors charges ont augmenté plus que les charges.

(M. MORET donne procuration à 11 heures 35.)

Tous les personnels sont affectés à une activité, formation ou recherche. Un certain nombre d'enseignants-chercheurs sont rattachés à des laboratoires qui eux-mêmes ne sont pas rattachés à l'UPEC, mais ils exercent une activité de recherche.

Le poids de la formation dans la masse salariale a baissé tandis que celui de la recherche s'est renforcé pour deux raisons : la transformation d'emplois d'enseignant du second degré en emplois

d'enseignant-chercheur ; une augmentation aussi des recrutements de courte durée sur des contrats de recherche. Les poids des autres activités sont relativement stables.

Les masses salariales des populations qui consomment des emplois (les enseignants et les enseignants-chercheurs, les BIATSS et les contrats de recherche) ont progressé par rapport à 2013. En ce qui concerne les populations qui ne consomment pas d'emplois, la masse salariale des contrats étudiants a légèrement diminué, tandis que celle des rémunérations accessoires (cours complémentaires et vacations administratives) a légèrement augmenté.

L'UPEC a consommé 2573 ETPT en 2014, contre 2 556 en 2013, 17 ETPT de plus. Leur nombre s'est accrû de 21 pour les enseignants et enseignants-chercheurs supplémentaires, 2 pour les BIATSS et 2 pour les chercheurs contractuels. Elle a rémunéré 43 personnels titulaires de plus et 25 contractuels de moins qu'en 2013.

En ce qui concerne l'évolution des dépenses d'investissement, on note :

- une augmentation des acquisitions de matériel de recherche (+70 % par rapport à 2013),
- une légère réduction des acquisitions de matériel hors recherche,
- une progression de 36 % sur les travaux et l'immobilier.

Les dépenses d'investissement sont financées soit par des subventions d'investissement, soit par de l'autofinancement. Globalement, l'autofinancement a progressé de 36 % sur l'exercice 2014.

Les charges d'amortissement et les reprises sur amortissement ont été stables.

S'agissant de la répartition des dépenses décaissables, on note que les formations ont représenté 49 % de l'ensemble, soit un point de moins par rapport à 2013, tandis que les poids de la recherche (25 %, soit un point de plus) et de l'immobilier (11 %) ont augmenté.

En formation, le taux d'exécution des prévisions de dépenses a légèrement baissé : il était de 97 % en 2014. En recherche, il a beaucoup progressé : 99 % contre 96 % en 2013. Pour la documentation et le pilotage, les taux respectifs restent à 100 %. En immobilier, le taux est passé de 87 à 88 %. En revanche, sur la vie étudiante, il est en net recul puisqu'il est passé de 95 à 89 %.

98,4 % des prévisions définitives des dépenses hors investissement ont été exécutées (contre 98,8 % en 2013), avec des taux différents en masse salariale (99,2 %) et en fonctionnement (96 %).

78 % des prévisions définitives des dépenses d'investissement ont été exécutées (contre 58 % en 2013).

99,6 % des prévisions définitives de recettes de fonctionnement ont été réalisées, contre 99,9 % en 2013.

Comme chaque exercice, le taux d'exécution des produits, qui a été meilleur que celui des charges, a permis de générer au niveau de l'établissement un résultat excédentaire : 2,9 M€ en 2014. Néanmoins, les taux sont très variables en fonction des composantes et des unités budgétaires centrales.

- **Équilibre et variation du fonds de roulement**

Les recettes de fonctionnement (234 183 606 €), excèdent les dépenses de fonctionnement (231 313 545 €). Le résultat est donc excédentaire de 2 870 061 €, soit une augmentation de 5,3 % par rapport à 2013.

La capacité d'autofinancement est passée de 7 080 206 € en 2013 à 7 741 832 € en 2014, soit une augmentation de 9 %.

Les subventions d'investissement sont passées de 2 385 941 € à 2 919 687 € (+22,3 %).

Les dépenses d'investissement ont augmenté de 32,4 % : elles se sont élevées à 11 100 615 €, contre 8 381 671 € en 2013.

Les subventions d'investissement et la capacité d'autofinancement ne suffisent donc pas à couvrir les dépenses d'investissement, et l'UPEC a prélevé 617 661 € (au lieu des 6,5 M€ budgétés puisque les prévisions d'investissements n'ont pas été entièrement réalisées) sur son fonds de roulement pour financer ses investissements. Le fonds de roulement s'élevait ainsi à 25 397 707 € au 31 décembre 2014.

La valeur d'un jour de fonctionnement est de 593 400 €. Le fonds de roulement représente donc non pas 36 jours (ce chiffre, qui était une projection sur 2014, a été mentionné par M. BÉTANT) mais 43 jours de fonctionnement en exercice clos.

M. CEGIELSKI fait remarquer que selon Mme PASQUIER, la masse salariale a représenté 74 % des dépenses en 2014, alors que l'IGAENR a évoqué un chiffre de 85 %.

Mme PASQUIER explique que l'IGAER parlait des charges et non pas de l'ensemble des dépenses.

M. THIARD souligne l'intérêt d'utiliser au maximum le fonds de roulement – qui est en train de se reconstituer grâce aux excédents bruts d'exploitation – pour soutenir la politique d'autofinancement de l'UPEC donc ses investissements, notamment immobiliers.

2.2. Approbation du compte financier

(Projection de diapositives.)

M. VERSCHEURE présente le compte financier de l'exercice 2014.

- **Corrections d'écriture**

Une réglementation de 2010 renouvelée en 2014 impose aux établissements de réaliser des corrections d'écritures qui concernent des opérations au titre des exercices antérieurs, en faisant en sorte qu'elles soient directement portées au bilan et qu'elles n'affectent pas le résultat de l'exercice. L'UPEC a donc réalisé des corrections d'écritures.

- Au titre de l'inventaire physique, des actifs immobilisés pour une valeur brute de 12,7 M€ ont été sortis du bilan de l'établissement, soit 900 K€ en valeur nette. Des subventions ont également été sorties, pour une valeur nette de 126 K€ au titre de l'exercice.
- De plus, en raison d'un changement de méthode comptable, il a été nécessaire d'abonder à hauteur de 251 K€ les provisions pour charges au titre du compte épargne temps : celui-ci ne se calcule plus sur la base du coût moyen employeur mais sur la base du coût moyen journalier travaillé.
- Depuis 2014, les droits à congés ne sont plus comptabilisés en provisions pour risques et charges mais en dettes. Ils affectent donc uniquement la lecture du besoin ou de l'excédent en fonds de roulement. En 2014, un montant de 1 269 K€ a été constaté pour les droits à congés. Ce montant a été abondé de 762 K€ au titre du nouveau mode de calcul.

Au total, les corrections d'écritures se sont élevées à 1 753 K€.

- Principes et méthodes d'évaluation

Le mode de comptabilisation des subventions reçues est modifié.

Lorsqu'une subvention est accordée par le financeur sans condition (c'est le cas pour la subvention pour charge de service public, qui est allouée à l'établissement), elle est comptabilisée en dehors de sa date d'encaissement, à la date de son acte attributif. Ce principe ne change pas.

En revanche, lorsqu'une subvention est octroyée sous réserve de réalisation d'une condition, la subvention est comptabilisée, toujours en dehors de sa date d'encaissement, soit à la date de l'acte attributif si les conditions sont réalisées à cette date, soit à la date de réalisation effective par l'organisme bénéficiaire des conditions prévues par l'acte attributif. Par exemple, les versements de l'ANR sont constatés à hauteur de l'exécution des dépenses correspondantes.

En 2016, une nouvelle réglementation sur la comptabilisation des opérations pluriannuelles avec conditions et contreparties entrera en vigueur : les nouveaux contrats qui seront constatés à partir de 2016 feront l'objet d'une comptabilisation à l'avancement et ne seront plus comptabilisées en ressources affectées.

Les provisions pour risques et charges font également l'objet d'un changement de méthode comptable. Les provisions correspondent à des charges à des risques et charges identifiés de manière

spécifique. Les droits à congés acquis par les personnels inscrits au compte épargne temps font l'objet d'une provision pour charges pour leur partie monétisable et non monétisable, désormais calculée sur la base du coût moyen journalier travaillé alors que jusqu'en 2013 elle était comptabilisée sur la base du coût moyen employeur.

Pour les heures complémentaires, il n'y a pas de changement majeur. Cependant, les droits à congés des personnels BIATSS, titulaires et contractuels, font maintenant l'objet d'une comptabilisation en dette et non plus en provision pour charges. La badgeuse permet d'individualiser la gestion des droits à congés et permet d'avoir une certitude sur le montant de ces droits.

Les autres méthodes comptables sont inchangées.

- Indicateurs et ratios d'analyse financière

Les charges d'exploitation s'élèvent à 231 129 K€. Elles sont en progression de 4 % par rapport à celles constatées en 2012, principalement du fait de l'augmentation globale de la masse salariale.

Les produits d'exploitation sont en augmentation de 9,8 % par rapport à ceux constatés en 2012, en raison d'un changement de méthode comptable.

Les autres charges et produits demeurent relativement faibles.

Le résultat est en augmentation de 5 % par rapport à 2013 mais en diminution de 21 % par rapport à 2012. Il s'élève à 2 870 K€. Trois phénomènes expliquent sa progression par rapport à 2013 : une augmentation des ressources propres, une baisse des charges de consommation courante, une hausse globale des subventions d'exploitation. Cependant, le résultat a été affecté par :

- une augmentation des charges de personnels (hausse du montant des rémunérations principales suite à une consommation accrue d'ETPT),
- l'augmentation des autres charges et des dotations aux amortissements et provisions en raison du provisionnement pour dépréciation de la créance que l'UPEC détient à l'encontre de l'État pour les heures défiscalisées dans le cadre de la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (« loi TEPA »).

L'excédent brut d'exploitation est en progression de 22 % par rapport à celui constaté en 2014, du fait d'une forte augmentation des ressources propres de l'établissement et d'une maîtrise des achats courants de l'établissement.

La capacité d'autofinancement augmente très fortement : +19 % par rapport à celle constatée en 2012.
Le fonds de roulement mesure la différence qui existe entre les capitaux propres et l'actif immobilisé. Il s'élève à 25 397 K€. Il est en nette diminution (-2613 K€) par rapport à celui constaté en 2013, pour plusieurs raisons :

- l'impact des corrections d'écritures,
- le changement du mode de comptabilisation des droits à congés payés,
- les acquisitions d'immobilisations, liées notamment aux travaux immobiliers, par exemple la surélévation du bâtiment I.

Le besoin en fonds de roulement est la différence entre l'encaissement des créances et le paiement des dettes. Un excédent de 11 970 K€ en fonds de roulement apparaît.

La différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement constitue la trésorerie, qui est de 37 368 K€ (+4 % par rapport au montant constaté en 2012).

L'UPEC n'a donc toujours pas besoin de recourir à son fonds de roulement pour gérer la trésorerie liée à son activité courante.

Un tableau de bord financier est mis à disposition de l'établissement par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP), qui a définis des ratios, par exemple le ratio charges de personnel/produits encaissables, qui est de 80,5 % pour l'UPEC. M. VERSCHEURE a ajouté quatre ratios :

- Le taux de vétusté global des immobilisations, qui est dans la norme de ceux établis par l'ensemble des établissements : 26 % (en augmentation de 1 point par rapport à 2013).
- Le taux de vétusté des matériels techniques, scientifiques et autres immobilisations (mobilier, matériel informatique, etc.) : 59 % (en baisse de 7 points)
- La durée moyenne du crédit client, qui correspond à l'ensemble des créances impayées au 31 décembre par rapport au total des ressources propres de l'université, sauf les droits d'inscription puisqu'ils font l'objet d'un paiement immédiat. Les créanciers mettent en moyenne 94 jours (contre 108 jours en 2013) pour payer l'UPEC.
- La durée moyenne du crédit client au titre de la formation continue, qui est passée de 68 jours en 2013 à 109 jours en 2014. Le recouvrement par l'université s'est donc dégradé, mais une interface complète a été mise en place entre l'outil informatique de gestion administrative et financière de la formation continue et l'outil de gestion financière SIFAC, qui est désormais complètement opérationnel.

La situation financière est saine : malgré un environnement contraint et difficile, tous les ratios de santé financière s'améliorent, à l'exception du fonds de roulement. L'université n'a toujours pas besoin de recourir à son fonds de roulement pour financier son activité. Elle génère par son activité des ressources suffisantes pour financer la plus grande partie de ses investissements.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'arrêter les charges et les produits à 234 183 606,07 €, d'affecter le résultat de l'exercice en augmentation du compte de réserve pour un montant de 2870 061,15 € et d'affecter le report à nouveau négatif en diminution du compte de réserve pour un montant de 1 752 594,47 €.

M. TUTIN signale que la définition du taux de vétusté est erronée. En réalité, il s'agit du ratio amortissements/immobilisations.

M. VERSCHEURE confirme.

2.3. Présentation du rapport des Commissaires aux comptes

(Projection de diapositives.)

Mme EVEN rappelle que son cabinet intervient auprès de l'UPEC pour la cinquième année consécutive, depuis le passage de cette université aux responsabilités et compétences élargies (RCE), dans le cadre de la loi du 10 août 2007 sur les libertés et les responsabilités des universités.

Le délai légal de clôture des comptes a été raccourci. L'UPEC a désormais l'obligation de présenter ses comptes pour approbation avant le 31 mars.

Les Commissaires aux comptes avaient certifié les comptes de l'année 2013 avec une réserve portant sur l'absence d'inventaire physique des biens immobiliers. L'établissement a mené cet inventaire en 2014 et elle a correctement traduit les résultats de cette opération dans ses comptes de l'année 2014. Par conséquent, les Commissaires aux comptes lèvent leur réserve et ils donnent une certification pure et simple aux comptes de l'année 2014.

M. CUESTA souhaite connaître le nombre d'établissements avec ou sans réserve.

Mme EVEN répond que beaucoup d'établissements tiendront leurs conseils d'administration dans la semaine et qu'un point sera fait d'ici 15 jours, en concertation avec les autres commissaires aux comptes, pour faire un benchmark.

Le Président propose de procéder au vote.

M. BLANC donne lecture des procurations :

- Le Président a reçu procuration de Mme PIERRE et de Mme SACHOT-MOIREZ.
- Mme OLLIVIER-YANIV a reçu procuration de Mme FANEN.
- M. CUESTA a reçu procuration de M. LAFOND et de M. MORET.
- M. THIARD a reçu procuration de Mme RICHARD.
- M. GIRAL a reçu procuration de M. SERNE et de Mme KRUSZYNSKA.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les propositions de vote et le compte financier 2014.

Le Président remercie les Commissaires aux comptes et les personnels qui ont permis de produire le document sur l'exécution budgétaire 2014 et le compte financier 2014.

Il fait savoir que l'UPEC n'a toujours pas reçu la dotation budgétaire de l'État, notamment pour les raisons suivantes :

- Il est demandé au Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de ponctionner 100 M€ dans les budgets des universités. L'idée est de prélever sur les fonds de roulement supérieurs à 65 jours.
- Il n'y a plus de secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche depuis la démission de Geneviève FIORASO. Le second tour des élections départementales aura lieu le 29 mars 2015 et ses résultats risquent d'entraîner un remaniement ministériel.

La Conférence des présidents d'université (CPU) a alerté le Gouvernement sur la situation budgétaire des universités et elle a dénoncé le fait qu'elles ne connaissent toujours pas les dotations qui leur seront attribuées par l'État en 2015.

Pour le moment, le Président de l'UPEC doit donc faire fonctionner celle-ci sans dotation de l'État, alors que le budget 2015 de l'université, voté en décembre 2014, en prévoyait une. Si cette situation perdurait, il risquerait de ne pas pouvoir financer certaines mesures prévues dans le cadre du budget.

2.4. Présentation du Rapport Annuel de Performance

(Projection de diapositives.)

M. BOUARD rappelle que :

- Le Projet Annuel de Performance et le Rapport Annuel de Performance sont deux documents prévus par la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et annexés aux documents budgétaires de l'État. Ils sont rendus obligatoires par le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) bénéficiant des responsabilités et compétences élargies.
- Le Rapport Annuel de Performance est une annexe au compte financier. C'est la raison pour laquelle il est présenté aujourd'hui au Conseil d'Administration. Il doit permettre de voir si les objectifs fixés dans le cadre du Projet Annuel de Performance, qui a été voté par le Conseil d'Administration en décembre 2013, ont été atteints. Ce projet avait fixé 6 objectifs stratégiques, qui correspondent aux grandes missions de l'établissement : la réussite

étudiante, la formation tout au long de la vie, l'international, le développement de la recherche et sa valorisation, l'amélioration du pilotage de l'établissement, la politique de vie étudiante. 26 indicateurs se répartissent entre ces objectifs.

Favoriser la réussite étudiante

Un des objectifs de l'établissement est d'améliorer le taux de passage en deuxième année de licence (L2). 40 % des nouveaux bacheliers de l'année accèdent à la L2 l'année suivante. Ce résultat est stable. Un dispositif a été présenté notamment à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) puis inscrit dans le projet annuel de performance : le contrat pédagogique des 60 premiers jours, qui est un accompagnement de l'étudiant en première année de licence (L1).

9 points séparent les taux de réussite en L et en M entre boursiers et non boursiers, et ce au bénéfice des boursiers. L'écart a tendance à s'accroître mais à ce stade l'UPEC n'a pas d'explications sur ce sujet. L'université avait affiché comme objectif de faire converger les taux de réussite, c'est-à-dire de mieux faire réussir les non boursiers pour qu'ils rattrapent au moins partiellement le niveau de réussite des boursiers. Une analyse approfondie pourrait être menée.

Développer la démocratie sociale par la formation tout au long de la vie

En quatre ans, le nombre de VAE validées, même partiellement, a été divisé par deux sur l'établissement. 52 ont été validés totalement ou partiellement en 2014. Cette baisse concerne toutes les composantes et s'explique du fait que l'université a concentré ses efforts sur l'apprentissage et les contrats de professionnalisation plutôt que sur la VAE. Un travail de développement de la VAE est en cours.

Le nombre d'étudiants inscrits en formation continue s'est tassé en 2014 alors qu'une légère augmentation avait été envisagée. Ce tassement peut s'expliquer par la réorganisation en cours du SCEPPE et il va très probablement se confirmer en 2014-2015, en raison d'un changement dans les modalités d'inscription des étudiants qui va conduire à prendre en compte en formation initiale des étudiants préalablement inscrits en formation continue. Néanmoins, la redynamisation de la formation continue est un objectif clairement affiché par l'université, et le travail autour de la restructuration du SCEPPE est orienté autour du redéveloppement de la formation continue, de manière à faire repartir les inscriptions à la hausse à moyen terme.

Renforcer l'ouverture internationale de l'établissement

On constate une chute du nombre d'étrangers inscrits à l'UPEC sur trois ans. Cette chute concerne toutes les composantes de l'université. Les inscriptions en master sont les principales concernées. La chute s'explique par : un développement de la concurrence entre universités pour capter des étudiants

étrangers ; le fait que l'UPEC a encore un travail à mener sur la structuration de son site Internet en anglais, sur la diffusion d'informations, sur les maquettes des diplômes en anglais. Le renforcement de la sélectivité dans certaines composantes a contribué également à cette chute.

Néanmoins, la mobilité encadrée, qui est portée par le service des relations internationales et des langues en lien avec des composantes, se développe. Il reste un travail de communication important à mener, notamment à travers la présence de l'UPEC dans un certain nombre de forums internationaux. Des actions sont déjà menées, comme la Summer School, pour donner plus de visibilité à l'action internationale de l'Université et pour accentuer son attractivité auprès des étudiants étrangers. Un travail avec les responsables de master est envisagé.

Produire une connaissance scientifique de haut niveau et valoriser les produits de la recherche

Le nombre de bénéficiaires de la PES-PEDR (prime d'excellence scientifique, prime d'encadrement doctoral et de recherche) a chuté sur trois ans. Cette baisse est liée aux nouvelles modalités d'attribution de cette prime. En revanche, le taux moyen de prime est beaucoup plus élevé qu'avant.

Les recettes liées aux contrats européens se sont tassées en 2014 parce qu'un certain nombre de contrats importants se terminent et ne sont pas renouvelés automatiquement. Certains contrats sont en cours de montage ou d'instruction. Un bureau Europe va être créé au sein de la COMUE Paris-Est pour renforcer la capacité de portage de ces contrats européens.

Optimiser le pilotage de l'établissement

Les ressources propres sont en forte progression. Néanmoins, la cible fixée, qui était très élevée, n'a pas été atteinte parce que des opérations de restructuration qui avaient été prévues sur 2014, avec des recettes à la clef, ont été repoussées à l'année 2015.

Développer une politique active de vie étudiante

Le nombre de projets soutenus par le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) en 2014 est faible et reste en deçà de la cible (même si le fonds aide de plus en plus de projets, proportionnellement au nombre de projets qui lui sont présentés). Cependant, cette tendance devrait s'inverser en 2015 puisqu'une personne dédiée à l'accompagnement des projets étudiants a été recrutée et a pris ses fonctions. Depuis cette arrivée, la qualité et le nombre de projets sont en forte augmentation.

En conclusion, une grande partie des 26 indicateurs du Rapport Annuel de Performance sont en ligne avec les cibles fixées dans le Projet Annuel de Performance. Le Rapport Annuel de Performance permet d'identifier des axes d'amélioration liés aux indicateurs présentés à l'instant, mais il est globalement satisfaisant.

Le Président fait remarquer que certaines cibles étaient un peu trop hautes et que, pour d'autres indicateurs, les résultats sont davantage liés à la conjoncture.

Mme CHEVALIER signale que certaines données ne sont pas les mêmes entre le Projet Annuel de Performance et le Rapport Annuel de Performance, notamment sur la VAE.

Elle estime que l'indicateur sur les publications pose des questions de catégorisation entre disciplines mais aussi entre établissements, par exemple dans le cas des enseignants-chercheurs qui enseignent à l'UPEC mais qui effectuent leur activité de recherche dans un laboratoire extérieur à cette université.

Elle suggère, sur la question des publications, de confronter dans les deux documents les données recensées par l'OST et celles calculées par l'établissement, pour ne pas être « prisonnier » des catégorisations de l'OST.

Elle demande si le fait que le versement de certaines subventions soit soumis à des conditions a un impact sur les indicateurs du Projet Annuel de Performance et du Rapport Annuel de Performance, et elle s'interroge sur les objectifs des changements de méthodes comptables.

M. BOUARD précise que :

- Certaines données ont été corrigées (par exemple le nombre d'inscrits au Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives, le SUAPS) ou complétées, à la suite de la présentation du projet annuel de performance.
- Les indicateurs sur les publications sont des indicateurs nationaux. Il s'agit des publications recensées par l'Observatoire des Sciences et des Techniques (OST). Le Projet Annuel de Performance et le Rapport Annuel de Performance comprennent à la fois des indicateurs nationaux, des indicateurs issus du contrat entre le Ministère et l'UPEC, et des indicateurs conçus par l'UPEC. Les indicateurs nationaux permettent des comparaisons entre établissements, alors que les indicateurs spécifiques à l'UPEC ne le permettent pas forcément. Les deux sont complémentaires

Mme PASQUIER et **M. VERSCHEURE** expliquent que les changements dans les méthodes comptables ne modifient pas la constatation des recettes mais seulement la composition des éléments du fonds de roulement.

Le Président souligne la nécessité pour l'UPEC de s'approprier le Projet Annuel de Performance et le Rapport Annuel de Performance pour avoir des indicateurs en lien avec sa stratégie et sur lesquels elle puisse s'appuyer auprès du Ministère et de l'OST.

M. TAVERNIER fait remarquer que :

- Il n'existe aujourd'hui aucun lien entre d'une part la dotation et les moyens alloués par l'État à l'UPEC, et d'autre part le Projet Annuel de Performance et le Rapport Annuel de Performance.
- En revanche, ces deux documents sont des outils internes très utiles pour mesurer la capacité collective de l'UPEC d'atteindre les objectifs qu'elle se fixe à elle-même, et ils sont très utiles au dialogue avec les composantes sur les moyens à leur accorder.

M. BOUARD remercie Emmanuel MONTFLORE (direction du Développement) pour sa contribution à l'élaboration du Rapport Annuel de Performance.

Luc HITTINGER quitte la séance à 12 heures 55. La présidence de celle-ci est reprise par Christian CUESTA.

3. Formation

3.1. Nouvelle réglementation sur l'encadrement des stages

(Projection de diapositives.)

M. BIZEUL présente la nouvelle loi sur l'encadrement des stages dans l'enseignement supérieur.

Cette loi, prévue par la loi ESR de 2013, a été promulguée le 10 juillet 2014 et ses décrets d'application sont parus en décembre 2014.

Elle prévoit deux types de stages : les stages attributifs d'ECTS et ceux non attributifs d'ECTS.

(Mme CHEVALIER et Mme DESPRÈS donnent procuration à 13 heures.)

Tous les stages seront évalués. Leurs modalités d'évaluation figureront dans une convention qui sera passée entre les trois parties signataires. Les stages auront la même convention et les mêmes modalités d'encadrement et de suivi. Ils rentreront dans le décompte du nombre d'étudiants qu'un enseignant peut suivre en stage simultanément.

Qu'ils attribuent ou non des ECTS, ils doivent obligatoirement être inscrits dans des cursus dont le volume horaire est au minimum de 200 heures par année d'enseignement en présence des étudiants. Des stages non attributifs d'ECTS ne pourront avoir lieu que s'ils sont inscrits dans une maquette pédagogique. Il n'y aura pas de stage « à la carte » pour des étudiants.

(M. MAITROT DE LA MOTTE donne procuration à 13 heures.)

Un stage ne pourra pas dépasser 6 mois dans le même organisme d'accueil.

Les nouvelles dispositions d'encadrement des stages sont fixées par le conseil d'administration de l'établissement.

Le stagiaire est obligatoirement encadré par :

- un enseignant référent ou tuteur pédagogique,
- un tuteur professionnel dans l'organisme d'accueil.

Désormais, les deux tuteurs devront signer la convention de stage alors que jusqu'à présent ce n'était qu'une recommandation.

La loi indique que le nombre maximum d'étudiants stagiaires par enseignant référent est fixé par le conseil d'administration dans la limite de 16 stagiaires simultanément (et non pas par an).

Elle prévoit également que les modalités de suivi pédagogique du stagiaire soient fixées par le conseil d'administration de l'établissement et inscrites dans la convention de stage.

Trois délibérations sont proposées au Conseil d'Administration de l'UPEC :

Délibération 1 : *Le Conseil d'Administration de l'UPEC fixe à 16 simultanément le nombre d'étudiants-stagiaires par enseignant référent.*

Délibération 2 : *Le nombre de 16 étudiants-stagiaires simultanément par enseignant référent s'applique dès que possible et de façon obligatoire dès la rentrée 2015.*

Délibération 3 : *Le Conseil d'Administration de l'UPEC fixe la modalité d'encadrement minimum suivante : « l'encadrement du stagiaire prendra la forme d'au moins une prise de contact entre l'enseignant référent et le tuteur professionnel ». L'article prévoira la possibilité d'ajouter des modalités supplémentaires d'encadrement si l'équipe pédagogique le souhaite.*

Mme BOIVIN demande si l'UPEC mettra en œuvre à la rentrée 2015 la loi sur l'encadrement des stages dans l'enseignement supérieur.

M. BIZEUL répond par l'affirmative. Les décrets ont été publiés tardivement donc l'UPEC n'a pas pu mettre immédiatement en application la loi. Légalement, la date limite de mise en œuvre est la rentrée 2015.

Mme BOIVIN demande si les « stages optionnels » doivent entrer dans les cursus.

M. BIZEUL explique que :

- Un stage optionnel, c'est-à-dire un stage qu'un étudiant peut suivre à la place d'une autre option, est attributif d'ECTS.
- Cette notion doit être distinguée de celle du « stage facultatif », qui est non attributif d'ECTS.

M. THAUVRON demande si un étudiant pourra suivre un stage alterné, par exemple un mi-temps sur la semaine, pendant 12 mois.

M. BIZEUL précise que c'est possible mais que, dans ce cas, des étudiants risquent de ne plus être gratifiés, en particulier ceux qui font des stages en avril, mai et juin, compte tenu des jours fériés.

M. TUTIN considère que 16 étudiants stagiaires simultanément par enseignant référent est un nombre beaucoup trop élevé.

M. BIZEUL explique que :

- La réponse à cette question dépend de la durée du stage.
- Pour l'instant, l'UPEC a fait le choix d'un encadrement minimum, mais le sujet mérite d'être de nouveau débattu.

Mme FAURE-DUNABEITIA précise qu'elle a été auditionnée par l'Assemblée Nationale sur la question de l'encadrement des stages et que les entreprises ont fait énormément d'efforts sur ce sujet.

Elle juge que la mention « *au moins* une prise de contact entre l'enseignant référent et le tuteur professionnel » (délibération 3) serait un très mauvais signal envoyé aux entreprises, alors que l'UPEC affirme vouloir développer ses relations avec elles et que des conseils de perfectionnement vont être mis en place. Elle estime qu'avoir un seul contact serait préjudiciable pour la qualité des maquettes et qu'il faut des contacts plus fréquents entre les enseignants référents et les tuteurs professionnels.

M. BIZEUL explique que :

- L'UPEC s'engage à au moins une prise de contact dans le but de développer une politique de stage.
- Ce chiffre pourra être discuté et modifié ultérieurement, par exemple dans le cadre de la CFVU.

M. CUESTA ajoute que :

- La loi permet de changer les règles d'encadrement des stages années après année, par un vote du conseil d'administration de l'établissement.
- Un nombre de 16 étudiants stagiaires simultanément par enseignant référent et au moins une prise de contact entre l'enseignant référent et le tuteur professionnel sont proposés au Conseil d'Administration de l'UPEC parce que l'on estime que ces chiffres sont compatibles avec la charge de travail des personnels concernés, mais ce sujet pourra être rediscuté.

M. TAVERNIER souligne que la responsabilité de l'établissement est engagée, même lorsque l'étudiant est sur son lieu de stage. Ainsi, une école a été condamnée suite au décès de l'un de ses élèves, qui faisait un stage à l'étranger. Il invite donc l'ensemble des composantes et des départements de l'UPEC à une vigilance accrue sur les conventions de stage. Il rappelle qu'un logiciel de gestion des stages est mis à disposition au sein de l'UPEC et il estime que la généralisation de ce logiciel sécurisera davantage la gestion des stages.

M. BIZEUL ajoute que :

- Ce logiciel permet à ses utilisateurs de gagner du temps.
- L'école en question a été condamnée parce que le tuteur pédagogique de l'étudiant stagiaire n'a pas contacté l'entreprise où celui-ci effectuait son stage, et il n'a pas vérifié que les conditions de réalisation de stage étaient conformes en termes de sécurité.

M. CUESTA propose de passer au vote.

M. BLANC donne lecture de nouvelles procurations* :

- M. DRIANT a reçu procuration de M. HITTINGER.
- M. BARREIX a reçu procuration de M. MAITROT DE LA MOTTE.
- Mme FAURE-DUNABEITIA a reçu procuration de Mme DESPRÈS.
- M. TUTIN a reçu procuration de Mme CHEVALIER.
- M. THAUVRON a reçu procuration de M. THIARD.

Le Conseil d'Administration approuve à la majorité (2 contre, 1 abstention) les trois délibérations.

3.2. Approbation des annexes financières d'un certificat universitaire et de deux diplômes interuniversitaires de l'UFR de Médecine

(Projection de diapositives.)

M. CUESTA indique que le certificat universitaire « Plaies chroniques et pansements » et les diplômes interuniversitaires « Anglais médical » et « Pneumologie pédiatrique » ont reçu des avis favorables de la CFVU et de la commission des moyens.

Le Conseil d'Administration approuve à la majorité (2 contre) les annexes financières du certificat universitaire « Plaies chroniques et pansements » et des diplômes interuniversitaires « Anglais médical » et « Pneumologie pédiatrique ».

4. Questions diverses

4.1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration du 30 janvier et du 13 février 2015

M. CUESTA précise qu'il a demandé à Bernard DIZAMBOURG, Président de la COMUE Université Paris-Est, de relire le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2015 puisqu'il était intervenu sur le contrat de site lors de cette séance. Ce procès-verbal n'a donc pas encore été transmis aux membres du Conseil d'Administration.

L'approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2015 est reportée.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité et en l'état le procès-verbal de la séance du 13 février 2015.

La séance est levée à 13 heures 19.